Suffrages exprimés, 11,730, dont la majorité absolue est de 5,866.

M. Louis-Réné-Marie-Mathurin Hémon, ancien député, conseiller général, a obtenu 6,954 voix.

Les autres suffrages sont répartis entre M. de Grilleau, 4,782, et divers, bulletins ou voix perdues, 52.

Le concurrent de M. Hémon, M. de Grilleau, a adressé, à la date du 5 novembre, à M. le président de la Chambre une lettre dans laquelle il reproche à l'administration municipale de Concarneau d'avoir refusé le jour du vote environ deux cents cartes d'élections à des marins-pêcheurs; à celle de Quimper, d'avoir forcé le personnel de l'assile des aliénés à voter pour M. Hémon.

M. de Grilleau annonce l'envoi utile des pièces justificatives de sa protestation. Aucune justification n'étant parvenue à votre bureau et M. de Grilleau n'ayant pas même demandé à être entendu, l'écart d'ailleurs entre son concurrent élu, M. Hémon, et lui étant de plus de 2,100 voix, votre 4° bureau a l'honneur de vous proposer de passer outre à cette protestation.

M. Hémon a réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

M. Hémon a déjà fait partie des Assemblées législatives et satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 4° bureau vous propose en conséquence de valider son élection.

(Les conclusions du 4° bureau sont adoptées. — M. Hémon est admis.)

M. Casimir-Perier (Aube), rapporteur. — Département de la Gironde, arrondissement de Bordeaux, 1re circonscription.

Les élections du 22 septembre 1889 ont donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 17,435.

Nombre des votants, 11,621.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 153.

Suffrages exprimés, 11,468, dont la majorité absolue est de 5,735.

Aucun des candidats n'ayant réuni un nombre de suffrages supérieur à la moitié des suffrages exprimés, il a été procédé à un second tour de scrutin, lequel a donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 17,435, dont le quart est de 4,359.

Nombre des votants, 12,199. Bulletins blancs et nuls à déduire, 106. Suffrages exprimés, 12,093.

Ont obtenu:

MM. Chiché (Louis-Marie dit Albert)...... 6.283 voix Monis 5.810 —

M. Chiché a été proclamé député comme ayant réuni la majorité des suffrages exprimés.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Chiché satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 4e bureau vous propose en conséquence de valider son élection.

(Les conclusions de la commission sont adoptées. — M. Chiché est admis.)

M. Casimir-Perier (Aube), rapporteur.

— Département du Finistère, arrondissement de Morlaix, 1re circonscription.

Les élections du 22 septembre 1889 ont donné les résultats suivants :
Electeurs inscrits, 19,829.
Nombre des votants, 13,915.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 115. Suffrages exprimés, 13,800, dont la majorité absolue est de 6,901.

Ont obtenu:

MM. Clech (Jean-Marie)..... 8.523 voix. de Kersauson...... 5.277 —

Total égal aux suffrages exprimés...... 13.800 —

M. Clech a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Clech, étant membre du conseil général du Finistère, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 4° bureau vous propose, en conséquence, de valider son élection.

(Les conclusions du 4° bureau sont adoptées et M. Clech est admis.)

M. l'amiral de Dompierre d'Hornoy, rapporteur.—Département de la Gironde, 3° arrondissement de Bordeaux, 3° circonscription.

Les élections du 22 septembre 1889 ont donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 18,964, dont le quart est de 4,741.

Nombre des votants, 13,303.
Bulletins blancs et nuls à déduire, 118.
Suffrages exprimés, 13,185, dont la majorité absolue est de 6,593.

Ont obtenu:

 MM. Fernand Faure
 5.757 voix

 Jourde
 5.476

 Besques
 57

 Delboy
 1.929

 Divers et voix perdues
 118

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité exigée par la loi, il a dû être procédé à un 2° tour de scrutin, le 6 octobre dernier. Ce second tour a donné les résultats suivants :

2e tour. Les élections du 6 octobre 1889, ont donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 18,964, dont le quart est de 4,741.

Nombre des votants, 13,668.
Bulletins blancs et nuls à déduire, 75.
Suffrages exprimés, 13,593.

Ont obtenu:

M. Jourde (Antoine) a été proclamé député comme ayant réuni la majorité absolue des suffrages exprimés.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Jourde (Antoine) satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 4° bureau vous propose en conséquence de valider son élection.

(Les conclusions du 4° bureau sont adoptées. — M. Jourde est admis.)

M. Pierre Blanc, rapporteur. — Département du Finistère, arrondissement de Brest, 3e circonscription.

Les élections du 22 septembre 1889 ont donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 17,280, dont le quart est de 4,320.

Nombre des votants, 12,132.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 584.

Suffrages exprimés, 11,548, dont la majorité absolue est, de 5,775.

Ont obtenu:

M. Freppel (Charles-Emile) a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Freppel (Charles-Emile) ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 4º bureau vous propose, en consé-

quence, de valider son élection.

(Les conclusions du 4° bureau sont adoptées. — M. Freppel est élu.)

M. Duclaud, rapporteur. — Département du Gard, arrondissement de Nîmes, 2° circonscription.

Les élections du 22 septembre ont donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 26,413, dont le quart

est 6,604.
Nombre des votants, 19,609.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 121. Suffrages exprimés, 19,488, dont la majorité absolue est 9,475.

Ont obtenu:

M	IM. Jamais	09 v	oix.
		35	-
		52 -	-
	Decrotization of the contract	15	
	Bulletins nuls ou voix perdues, 1	25.	

M. Jamais a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Jamais ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 4e bureau vous propose, en conséquence, de valider son élection.

(Les conclusions du 4° bureau sont adoptées. — M. Jamais est élu.)

M. le comte de Terves, rapporteur. — Département : d'Eure-et-Loir, arrondissement de Chartres, 1re circonscription.

Les élections du 22 septembre 1889 ont donné les résultats suivants : Electeurs inscrits, 15,939, dont le quart

est 3,985.
Nombre des votants, 11,750.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 193. Suffrages exprimés, 11,557, dont la majorité est 5,779.

Ont obtenu:

MM. de La Salle	3.728	voix
Noël-Parfait	3.433	
Pol Maunoury	3.304	_
Villenich	671	_
Durand	415	

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité exigée par la loi, il a dû être procédé à un 2° tour de scrutin le 6 octobre dernier.

Ce 2° tour a donné les résultats suivants: Electeurs inscrits, 15,939.

Nombre des votants, 10,846. Belletins à déduire, 105. Suffrages exprimés, 10,741.

Ont obtenu:

MM.	Noël-Parfait	6,053	voix.
	de La Salle	4.630	
	Durand	30	-
	Villenich	16	
	Keller	3	-
	Divers	114	